

BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024

Pourquoi adhérer ?

Pour remplir correctement votre mandat, **vous ne pouvez rester isolé(e)**.

Pour vous y aider, des DDEN du département ont créé une association Loi 1901 dite **Union de la Haute-Vienne des DDEN**, reconnue d'utilité publique.

Notre Union vous apporte :

- **Une assurance** Recours Civil et Individuelle Accidents auprès de la MAIF dans l'exercice de votre mission ;
- **Un Site informatique**, où vous trouverez tous les documents pour exercer votre mission.
- **Une Revue Nationale** richement documentée : « **Le Délégué** ».

Comment adhérer ?

Le montant de cette adhésion annuelle est fixé à :

- **30 € pour les DDEN en fonction**,
- **17 € pour les DDEN honoraires**.

L'adhésion, comprend la cotisation, une assurance pour vous couvrir dans l'exercice de vos fonctions bénévoles et l'abonnement, qui forment un tout indissociable.

Des reçus fiscaux (fédéral et départemental) du montant de votre cotisation vous permettront de bénéficier d'une remise d'impôt, si vous êtes imposable, de 66 % de son montant.

Nous devons transmettre vos informations personnelles (adresse postale et électronique) à la Fédération ce qui nécessite votre accord formel (RGPD).

1. Établir un chèque à l'ordre de : **Union H.V. des DDEN**, sans autre mention ;
2. **Compléter l'imprimé** ci-dessous ;
3. Envoyer le tout, à **notre Trésorier : Monsieur Yves DESROCHE**

Afin d'éviter tout oubli, merci de nous faire parvenir votre cotisation dès maintenant et, si possible, avant le 31 décembre. Avec nos meilleurs sentiments.

Le Bureau de l'Union de la Haute-Vienne des DDEN



IMPRIMÉ À JOINDRE À VOTRE CHÈQUE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

J'autorise la transmissions de mes informations personnelles à la Fédération des DDEN : **OUI – NON¹**

DDEN pour l'école de :

Secteur :

¹ Rayer la mention inutile

**Adresser le tout à : Monsieur Yves DESROCHE
Le Puybaraud
14 Route de l'Occitanie
87260 SAINT HILAIRE BONNEVAL**